CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E104373** **VALABLE JUSQU'AU** **03/09/2027**

ÉDITÉ LE 02/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Raison sociale : TOCCO

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/06/2024

Capital : 30 000

276 AVENUE HENRI BARBUSSE
59770 MARLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 483 122 347

Siret : 483 122 347 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 50110E

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021453025304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021453025304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 27 34 86 35 **Fax :**

Portable : 06 81 58 55 86

Responsabilité légale :
TOCCO ANTHONY PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.sas-tocco-couverture.fr/

E-mail : contact@sas-tocco.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 023 841 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/10/2026 15:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E104373** **VALABLE JUSQU'AU** **03/09/2027**

ÉDITÉ LE **02/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/06/2024
Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 483 122 347

Siret : **483 122 347 00014**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 50110E

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021453025304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021453025304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : **TOCCO**

276 AVENUE HENRI BARBUSSE
59770 MARLY

Téléphone : 03 27 34 86 35 **Fax :**
Portable : 06 81 58 55 86

Site Internet : http://www.sas-tocco-couverture.fr/
E-mail : contact@sas-tocco.fr

Responsabilité légale :
TOCCO ANTHONY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	30/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/04/2025
o Fenêtres de toit	30/04/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/04/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	30/04/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/04/2025
o Isolation des combles perdus	30/04/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.